



Procès-verbal de la séance du Conseil général

10 octobre 2023

Le président Frédéric Laforge souhaite la bienvenue aux membres du Conseil général et de la Municipalité.

Il rappelle que les auditeurs n'ont pas le droit de vote et ne peuvent pas demander la parole. Il informe que le Conseil fait l'objet d'un enregistrement audio afin de faciliter la prise en charge du procès-verbal.

1. Appel nominal

Présent-e-s

Duvauchelle Annika, Genier Pierre, Huber Verena, Jordan Michel, Perreaud Julien, Rézenne Marlène, Zimmermann Christine, Henchoz Guillaume, Hostettler Grégoire, Nicod Stéphane, Rémy Christophe, Kuster Kim, Laforge Frédéric, Wettstein Harri, Bonvin Barbara, Nicod Isabelle, Baehni Luc, Besson Jean-Jacques, Besson Anne-Marie, Blanc Michel, Benz Jacqueline.

Excusé-e-s

Blum André, Blum Anne, Boulaz Marius, Boulaz Roland, Boulaz Martine, Gaudard Michel, Mauron Guy, Perreaud Nicole, Perreaud Joëlle, Reymond Jan, Siggen Manuel, Blanc Valentina, Mezenen Sandrine, Reymond Delphine, Liardon Nicolas, Hostettler Diane, Vuille Dominique, Guitard Manouche, Benza Isabelle.

Absent-e-s

Boulaz Johann, Lugon Pascal, Moinecourt Jacques, Moinecourt Martine, Rasori Alessandro, Vincent Michel, Massar Nicolas, Naito Baptiste, Turk François.

Le quorum est atteint avec 21 personnes présente

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité moins une abstention

3. Adoption du procès-verbal du Conseil général de juin 2023

Le syndic Marc Benoit souhaite apporter quelques informations complémentaires concernant une question posée par la conseillère Marlène Rézenne lors du dernier Conseil. Il précise qu'il y a deux zones visées par les limitations de vitesse à 60 km /h. Le premier tronçon concerne la route entre Croy et Romainmôtier-Envy. Le deuxième tronçon se situe sur la route qui va jusqu'à Bretonnière depuis la fin du quartier de Fochaux. Une demande formelle de limitation de vitesse sera effectuée auprès du Canton dès le début de l'année 2024.

Le procès-verbal est adopté à la majorité moins 3 abstentions.

4. Assermentations et démissions éventuelles.

Le conseiller Dominique Vuille annonce sa démission en qualité de conseiller avec effet immédiat.

Il dénonce une mauvaise qualité de communication avec la Municipalité dans différents dossiers qu'il évoque dans son courrier de démission.

Le syndic Marc Benoit annonce qu'il prend bonne note de cette démission. Il s'engage à vérifier que des courriers ont bien été adressés à Monsieur Vuille. Il se désole de cette situation.

5. Lettres et propositions individuelles

Aucune lettre et aucune proposition individuelle n'est parvenue à la présidence.

6. Communication du Bureau et de la Municipalité.

Le syndic Marc Benoit annonce que différents règlements sont en cours de rédaction. Il s'agit du règlement sur les déchets et du règlement sur l'eau ou encore les émoluments et constructions.

Il explique que l'archivage des documents fera l'objet d'un nouveau programme en 2024 et que le pourcentage des employés du greffe est maintenu. La boursière suit des cours de perfectionnement concernant les nouveaux logiciels de gestion / planification des comptes.

La Municipalité a engagé un avocat pour l'accompagner sur deux sujets : l'antenne Swisscom et la problématique des nuisances sonores liées à la société de tir. Il est à noter que dans ces deux cas la Commune n'est pas attaquée mais sachant que ces deux sujets sont très importants pour les habitants, il a été décidé de prendre les devants.

La Municipalité a décidé de reprendre la problématique des travaux sur la route de Vaultion, en proposant un trottoir franchissable sur l'entier du tronçon. Elle attend de savoir ce qu'elle doit mettre à l'enquête. En attendant, les travaux de marquage au sol de la zone 30 sur la route de Vaultion ont commencé.

On dénote deux fuites d'eau potable récemment, Le réseau de la commune a quelques faiblesses. Actuellement, le débit au captage est toujours en fonction mais il est très bas. La Municipalité est en discussion avec Juriens et Croy afin de mettre à jour le plan de direction des eaux, car les réseaux sont connectés.

Le syndic annonce également que Vaud-Energie va reprendre le dossier du chauffage à distance.

L'ancien locataire du Pectinarium est parti. Une nouvelle personne reprend le site. L'ouverture est prévue pour le mois d'avril 2024.

Concernant le PECC, différentes séances ont eu lieu. La séance du 14 septembre a visiblement suscité des frustrations. Le syndic rappelle que la Commune a voulu prendre quelqu'un d'externe pour organiser la séance. L'objectif est de mettre tout le monde dans une salle mais de ne pas personnaliser les idées. Il relève que cette méthode participative a pu bloquer certaines personnes. Il enjoint les personnes à revenir aux prochaines séances du PECC. Il ne faut surtout pas se sentir exclu-e-.

Le municipal Michel Chabloz annonce qu'il y a eu un contrôle des locaux au Pectinarium. Il s'avère que le sol est en mauvais état. Différentes offres pour du carrelages ou de la résine ont été faites.

Le municipal Léo Piguet explique qu'une expertise a été réalisée sur le pont de la Diaz que ce dernier doit être rénové. La Municipalité est en attente du feu vert des autorités cantonales compétentes.

Il poursuit sur la rencontre organisée avec l'ADNV en juin 2023. Il a été annoncé que le bureau de l'ADNV va fermer en décembre 2023. Il a été décidé d'harmoniser le financement touristique régional. Tous les offices de tourisme vont fermer et l'office du centre à Yverdon sera renforcé. Pour la Municipalité, cela signifie qu'il faut reprendre et renouveler le projet de l'accueil à Romainmôtier. La Municipalité a pris contact avec les autres communes du Vallon pour voir dans quelle mesure il est possible de maintenir ou développer une petite infrastructure de tourisme et d'accueil à Romainmôtier en s'appuyant notamment sur les revenus engendrés par la taxe de séjour.

Le municipal rappelle également que les différents membres de la Fédération des sites clunisiens sont passés par Romainmôtier et que le court séjour a été apprécié.

Il annonce aussi que la fête du Parc Jura Nord vaudois avec visite de la forêt et présence du président de Grand conseil et du directeur de l'office fédéral de l'environnement a été un vif succès.

La conseillère Isabelle Nicod demande si on ne pourrait pas avoir un agenda avec toutes les activités qui se déroule à Romainmôtier.

Le municipal Léo Piguet annonce que cet agenda existe déjà mais que souvent les personnes qui organisent des évènements ne les annoncent pas systématiquement.

La conseillère Isabelle Nicod annonce qu'avoir un seul site serait plus pertinent.

Le municipal Yves Mouquin explique que le site de la commune prévoit précisément un espace pour cela. Avec un formulaire que l'on peut remplir.

La conseillère Barbara Bonvin note qu'il faudrait que quelqu'un se renseigne au niveau de la Commune et prenne en charge directement la mise en place de l'agenda.

Le municipal Yves Mouquin souligne qu'il est difficile de pratiquer ainsi et qu'il est préférable de compter sur la collaboration des structures qui organisent des événements.

Le municipal Yves Mouquin annonce que la Commune doit se remettre aux normes sur déchets et qu'un correctif du règlement sera bientôt présenté au Conseil général. Il annonce que la Commune a changé de transporteur pour les ordures ménagères et que cela se passe mieux.

Il annonce également l'existence de séances « café PECC » qui sont moins dirigistes et invite les membres du Conseil général à y participer.

Il insiste sur le fait que c'est un mouvement de fond que le Canton tente de mettre en place par rapport aux Communes.

La Conseillère Barbara Bonvin annonce qu'elle fait partie des personnes qui ont quitté la séance et souhaite expliquer pourquoi. Elle voulait évoquer des choses concrètes.

Le président Frédéric Laforge l'interrompt et lui demande de garder son intervention pour le point concernant les divers, de manière à ce que les autres membres du Conseil et la Municipalité puissent interagir avec elle.

Le président annonce les élections qui se tiendront dans une dizaine de jours. Il annonce que les volontaires peuvent se manifester auprès de lui.

7. Elections statutaires

Marlène Rézenne est élue à la vice-présidence par acclamation.

8. Préavis 03/2023 : Règlement du personnel et grille salariale

Il est procédé à la lecture du rapport de la commission.

Le syndic remercie la boursière et la commission de gestion pour leur travail dans la préparation de ce règlement. La parole n'est pas demandée.

Le préavis 03/2023 est approuvé à la majorité moins une voix.

9. Préavis 04/2023 : Arrêté d'imposition pour l'année 2024

Il est procédé à la lecture du rapport de commission. La parole n'est plus demandée.

Le préavis 04/2023 est approuvé à la majorité moins une abstention.

Le conseiller Michel Jordan prend ensuite la parole afin de souligner que la Commune de Romainmôtier est l'une des rares communes avec Lausanne à prélever 10 % sur les concerts et les collectes. Il note que l'association des concerts de Romainmôtier doit aller chercher des financements à différents endroits : Canton fondations etc., et se désolé du fait que la Commune en ponctionne un montant aussi important Il s'interroge sur l'usage qui est fait de cette rentrée d'argent Il note que la Commune de Lausanne redéploie les montants perçus dans le champ culturel. Il demande si c'est aussi le cas à Romainmôtier.

Le municipal Léo Piguet explique que cet impôt ne rapporte pas grand-chose à la Commune par rapport aux montants que cette dernière investit dans la Culture.

Le conseiller Michel Jordan annonce qu'il n'est pas convaincu par cette réponse et s'étonne que la Commune ponctionne même les rémunérations au chapeau. Il enjoint la Municipalité à revoir ce mode de perception.

La conseillère Isabelle Nicod se demande si cette ponction ne pousse justement pas certaines associations à ne pas annoncer leurs manifestations sur l'agenda de la Commune.

Le syndic annonce que la Municipalité va réfléchir à ces différents éléments. Il constate qu'il y a de plus en plus de petits concerts depuis la fin du COVID. Il annonce aussi chercher des financements pour la promotion et le tourisme, notamment à travers le parcage.

le conseiller Michel Jordan reprend la parole pour insister sur le fait que ces manifestations sont assurées par des bénévoles.

10. Préavis 05/2023 : Règlement des émoluments administratifs du contrôle des habitants et de l'administration communale

Il est procédé à la lecture du rapport de la commission.

La commission propose quelques changements sous la forme d'amendement.

Le président ouvre la discussion sur le premier amendement proposé par la commission : L'article 1, alinéa J) stipule actuellement des frais de 10 CHF en cas de retard pour le dépôt des papiers à la Commune. La Commission propose de les passer à 25 CHF.

La Municipalité se rallie volontiers à cet amendement.

La parole n'est pas demandée.

L'amendement est adopté à la majorité moins une abstention

Le président ouvre la parole sur le deuxième amendement : il s'agit toujours du même article mais de l'alinéa k)le but est de passer les frais de rappel de 10 à 20 CHF.

La parole n'est pas demandée.

L'amendement est adopté à la majorité moins une abstention.

Le président présente le troisième amendement portant toujours sur l'alinéa k). La commission souhaite augmenter les du deuxième rappel de 20 à 40 CHF.

La parole n'est pas demandée.

L'amendement est adopté à la majorité moins une abstention.

Le président ouvre la parole sur l'ensemble du préavis. La parole n'est pas demandée.

Le conseiller Pierre Genier demande de quand date le précédent règlement.

Le Municipal Yves Mouquin lui explique que ce type de règlement n'existait pas vraiment en l'état auparavant.

Le préavis est accepté à la majorité moins une abstention

11. Rapport des associations intercommunales

AIVN

Le municipal Léo Piguet annonce que le budget 2024 a été adopté. L'entretien de la STEP a été poursuivi. Le Canton est en train de travailler sur un nouveau plan d'évacuation des eaux. L'AIVN fait partie du projet pilote avec un soutien marqué du Canton.

ASCOVABANO

Le syndic indique que l'ASCOVABANO a mis un poste au concours afin de professionnaliser certaines tâches. Le fonctionnement du CODIR sera revu à l'aune de cet engagement. Il annonce qu'une 4^{ème} variante est à l'étude concernant le nouvel établissement. La candidature de Romainmôtier est toujours dans la course. Il ne sait pas à quel moment il faudra se prononcer sur les variantes.

Le secrétaire Guillaume Henchoz annonce que les différentes variantes ont été discutées. Un rapport final présentant les variantes devra être présenté lors du prochain conseil intercommunal. Il explique qu'on est face à des visions différentes et qu'il va falloir procéder à des choix importants, engageant les Communes sur le long terme.

Le municipal Yves Mouquin va dans le même sens que le secrétaire. Il rappelle que le syndic de Vallorbe a annoncé que sa commune participerait également au règlement de la facture de ce nouvel établissement. Il rappelle qu'il ne faut pas non plus viser trop petit et car on risquerait de se retrouver à devoir ouvrir de nouvelles classes dans 5 ou dix ans déjà.

Le syndic Marc Benoit annonce que la Commission de gestion sera également consultée. Les conséquences budgétaires et financières sur notre commune peuvent être très importantes.

Luc Baehni demande si la Commune devra payer plus dans le cas où c'est sa variante qui est retenue.

Le syndic lui explique que les communes ne doivent pas payer en plus si leur variante est retenue. La seule clé de financement qui prévaut une fois le scénario et le site choisi c'est le nombre d'habitants par commune.

ORPC

Le syndic Marc Benoit annonce qu'une étude est en cours sur la gestion des ORPC. Le municipal Nicolas Mezenen pourra développer ce point lors du prochain Conseil.

SDISPO

Le municipal Michel Chabloz explique que le climat au SDISPO est pour le moins morose : beaucoup de personnes engagées ont démissionné et peu de volontaires se manifestent au recrutement. Les pompiers volontaires sont désormais pris en charge par l'ECA et les personnes doivent prendre sur le congé pour aller aux entraînements. Comme plus personne ne s'implique durablement il va falloir songer à organiser des regroupements. À Orbe, le commandant s'en va et on lui cherche un remplaçant.

AJOVAL

Le municipal Léo Piguet. Annonce que les budgets ont été adoptés avec une légère hausse. Un grand nombre de places vont être créées pour la Région d'Orbe dès l'année prochaine.

Les communes de Chavornay et Bavois ont quitté le réseau, créant un manco de 800'000 CHF. Des employés ont changé de structure créant des tensions car les caisses de pension ne couvrent pas les mêmes montants.

12. Divers

Le président Frédéric Laforge s'excuse auprès de la conseillère Barbara Bonvin d'avoir fait preuve d'une grande rigueur protocolaire en l'interrompant au moment des communications du Bureau et de la Municipalité. Il l'invite à reprendre et développer son propos sur les séances du PECC.

La conseillère Barbara Bonvin estime que le mode de fonctionnement de la séance en a découragé plus d'un. Elle s'est sentie infantilisée et ne voulait pas faire la ronde mais discuter d'éléments concrets. Elle demande si on peut imaginer un autre mode de fonctionnement pour ces séances. Elle estime que si on veut réunir l'énergie de la population autour de cette thématique il faut vraiment s'y prendre autrement.

Le municipal Yves Mouquin annonce que l'ouverture de la discussion est toujours possible. Il explique que certaines communes se sont retrouvées noyées sous les flots des idées et des demandes de la population dans le cadre du PECC.

La conseillère Barbabra Bonvin ne comprend pas le sens de « café PECC » et des éléments de partage mais elle souhaite savoir ce qu'on va mettre en place concrètement. Elle n'a pas envie de s'impliquer dans de simples discussions.

Le municipal Yves Mouquin lui répond qu'il ne s'agit pas seulement de discuter mais d'élaborer avec la population des mesures concrètes. Mais il dit aussi qu'ils ont des centaines de dossiers en cours.

Le syndic annonce qu'il est désolé du cours qu'a pris la séance. Il rappelle qu'il est nécessaire de cadrer les discussions. Il explique que des groupes de discussion ont été créés. Il invite la conseillère Barbara Bonvin à reprendre contact avec le municipal Nicolas Mezenen.

La conseillère Marlène Rézenne annonce qu'elle fait partie des gens qui sont partis lors de cette séance.

La conseillère Verena Huber annonce à la Municipalité que les places de parc devant chez elles ont été mal calibrées. Les tracteurs ne passent pas. Elle enjoint à replacer les lignes blanches de manière à ce que les véhicules importants puissent passer.

Le syndic Marc Benoit annonce qu'il doit traiter ce sujet depuis quelques temps et qu'il va s'en occuper rapidement.

La conseillère Verena Huber voudrait savoir si des bacs à fleurs pourraient être placés au lieu des haubans au niveau de la place de parc de l'autre côté de la route en face de chez elle.

Le syndic Marc Benoit annonce que cet espace n'appartient pas à la commune et a communiqué ces éléments au propriétaire.

Le conseiller Harri Wettstein voudrait savoir si un endroit pourrait être consacré au rechargement des voitures électriques.

Le syndic Marc Benoit annonce que ce thème a été abordé dans le cadre du chauffage à distance. Il précise qu'il préférerait privilégier des bornes pour recharger les vélos électriques plutôt que les voitures électriques.

La conseillère Isabelle Nicod voudrait savoir s'il y a des règles concernant la circulation à vélo autour de l'abbatiale. Elle se demande en outre s'il ne faudrait pas faire en sorte d'avoir moins de vélos et de véhicules au fond de la cour du cloître.

Le syndic Marc Benoit annonce que la semaine dernière, la Municipalité a refusé que une association de vieilles voitures se parquent devant la cour du cloître pour aller manger un morceau.

Le conseiller Michel Blanc annonce que le problème des vélos dans la cour a déjà été évoqués et que les vieilles voitures sont les bienvenues pour se parquer chez lui.

Une personne qui n'annonce pas son nom demande où en est le dossier du chauffage à distance.

Le syndic Marc Benoit lui répond que Vaud Energie va s'impliquer dans ce projet. La Municipalité fera le lien avec les habitants. L'endroit projeté pour la centrale de chauffe pose quelques problèmes. Il est encore trop tôt pour dire s'il faut se pencher sur d'autres variantes ou non.

Le secrétaire Guillaume Henchoz annonce qu'il va quitter sa fonction de secrétaire du Conseil général. Il s'engage à assurer les deux prochains conseils et estime qu'il serait idéal d'avoir un petit temps de passation.

La conseillère Jacqueline Benz explique qu'elle a interpellé par écrit la Municipalité sur l'opportunité d'acquérir un défibrillateur pour la Commune.

Le syndic Marc Benoit annonce que le courrier de réponse est parti ce jour même. Il va discuter de cette opportunité avec ses collègues.

Le municipal Michel Chabloz annonce qu'il est sceptique quant à cet usage.

La conseillère Barbara Bonvin explique qu'elle a déjà eu l'occasion de mettre en place un réseau de premiers secours à l'échelle d'une grosse structure quand elle était encore infirmière et que cela peut être à la portée de la Municipalité si cette dernière en a la volonté.

Le municipal Yves Mouquin explique que la manœuvre de Heimlich a beaucoup évolué avec le temps et que cela nécessite un peu de formation continue.

Le conseiller Stéphane Nicod annonce son intérêt pour ce type de mise en place et de formation.

La parole n'est plus demandée, le président clôt la séance à 22h00.